

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION  
DU 22 SEPTEMBRE 2023 À HAUTEFAGE  
PROGRAMMATION LEADER 2014-2022**

Titulaires			Suppléants		
<b>Membres représentants du collège public</b>					
Nom	Fonction	Présence	Nom	Fonction	Présence
Alain SIMONET	CC Midi Corrézien	<i>Excusé</i>	Nelly GERMANE	CC Midi Corrézien	<b>Présente</b>
Christophe LISSAJOUX	CC Midi Corrézien	<b>Présent</b>	Vincent LEDOUX	CC Midi Corrézien	<i>Excusé</i>
Christophe CARON	CC Midi Corrézien	<i>Excusé</i>	Dominique CAYRE	CC Midi Corrézien	<i>Excusé</i>
Jean-Pierre LASSERRE	CC Xaintrie Val'Dordogne	<b>Présent</b>	Régis VAN NIEUWENHUYSE	CC Xaintrie Val'Dordogne	<b>Présent</b>
Jean-Basile SALLARD	CC Xaintrie Val'Dordogne	<b>Présent</b>	Vincent ARRESTIER	CC Xaintrie Val'Dordogne	<i>Excusé</i>
France CHASTAINGT	CC Xaintrie Val'Dordogne	<i>Absente</i>	Francis LAFON	CC Xaintrie Val'Dordogne	<i>Excusé</i>
Laurence DUMAS	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	<b>Présente</b>	Eric GALINON	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	<i>Absent</i>
<b>Membres représentants du collège privé</b>					
Véronique SIMBILLE	Association CASAP/Musée de l'Homme de Neandertal	<b>Présente</b>	Christophe CHIROL	Association Aïcontis	<i>Excusé</i>
Michel LIMES	Association La Locaux Motiv'	<b>Présent</b>	Lionel JEAN	Cuisinier en restauration collective	<i>Excusé</i>
Christian LASSALLE	Association Noailhac Mémoire Patrimoine	<b>Présent</b>	Nathalie DELPY	Association Collonges Animations Spectacles	<b>Présente</b>
Frédéric PESTEIL	Maison du Patrimoine d'Argentat	<b>Présent</b>	Sylvain PIANTANIDA	Jardins Sothys	<i>Excusé</i>
Marie-Françoise EYMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze	<b>Présente</b>	Laurent MELIN	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze	<i>Excusé</i>
Roland MAGNAUDET	Entreprise d'insertion FO.R.E.T	<b>Présent</b>	Aurélie LECANU	Domaine du Lac de Feyt	<i>Excusée</i>
Daniel PONTY	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze	<b>Présent</b>	Jean-Yves CASTANET	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze	<i>Excusé</i>
Mireille NUBLAT	Ingénieure retraitée	<i>Excusée</i>	Dominique GUIRAUD-DEVILLE	Amicale Européenne de la Xaintrie	<b>Présente</b>

Membres associés					
<b>Etienne DESPLANQUES</b>	Préfet de la Corrèze	<i>Excusé</i>	<b>Philippe LAYCURAS</b>	Sous-Préfet de la Corrèze	<i>Excusé</i>
<b>Annabelle REYDY</b>	Conseillère Régionale	<i>Excusée</i>	<b>Pascal COSTE</b>	Président du Conseil départemental, Conseiller	<i>Excusé</i>
<b>Sébastien DUCHAMP</b>	Conseiller départemental	<i>Absent</i>	<b>Ghislaine DUBOST</b>	Conseillère départementale	<i>Excusée</i>
<b>Sonia TROYA</b>	Conseillère départementale	<i>Excusée</i>	<b>Nicole BARDI</b>	Présidente de la CC Xaintrie Val'Dordogne	<b>Présente</b>
<b>Eva CORRAL-MALDONADO</b>	Chargée de mission territoires, DATAR, Conseil régional	<i>Excusée</i>	<b>Sylvaine FOIX</b>	Direction du Développement des Territoires, Conseil départemental	<i>Excusée</i>
<b>Aline DECOUTY</b>	Chef de projet, Conseil départemental	<b>Présente</b>	<b>Camille LACHEZE</b>	Directrice, Office de Tourisme Vallée de la Dordogne	<b>Présente</b>
<b>Mathieu LABONNE</b>	Chargé de mission instruction, Conseil régional	<b>Présent</b>	<b>Cécile RABIER</b>	Cheffe de service Fonds Européens et Territoire, Conseil régional	<b>Présente</b>
<b>Audrey BELPEUCH</b>	Coordinatrice, PETER Vallée de la Dordogne Corrézienne	<b>Présente</b>	<b>Marie FERDOILE</b>	Chargée de mission LEADER, GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne	<b>Présente</b>
<b>Ulysse LEJAY</b>	Chargé de mission LEADER, GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne	<b>Présent</b>			

La séance du Comité Unique de Concertation est ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre LASSERRE à 09h30.

RESPECT DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM	
<b><u>COLLÈGE PUBLIC</u></b>	<b><u>COLLÈGE PRIVÉ</u></b>
Membres présents : 6 <b>Membres ayant voix délibérante : 5</b>	Membres présents : 9 <b>Membres ayant voix délibérante : 8</b>
Plus de la moitié des membres ayant voix délibérante étaient présents (13 membres sur 15). La moitié ou plus des membres présents ayant voix délibérante appartenaient au collège privé (8 membres sur 13).	
<b>DOUBLE QUORUM ATTEINT</b>	

Le Président du GAL remercie les personnes présentes et fait part des personnes excusées. Il annonce que le double quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. Validation de la nouvelle composition du CUC
- II. Modification des statuts de l'association GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne
- III. Approbation du dernier compte-rendu
- IV. Sélection des projets – avis d'opportunité

- V. Programmation – attribution des aides
- VI. Désengagement et transferts entre fiches action

## I. Validation de la nouvelle composition du Comité

Il est proposé l'adoption de la nouvelle composition du Comité Unique de Concertation :

Titulaires		Suppléants	
<b>Membres représentants du collège public</b>			
Nom	Fonction	Nom	Fonction
Alain SIMONET	CC Midi Corrézien	Nelly GERMANE	CC Midi Corrézien
Christophe LISSAJOUX	CC Midi Corrézien	Vincent LEDOUX	CC Midi Corrézien
Christophe CARON	CC Midi Corrézien	Dominique CAYRE	CC Midi Corrézien
Jean-Pierre LASSERRE	CC Xaintrie Val'Dordogne	Régis VAN NIEUWENHUYSE	CC Xaintrie Val'Dordogne
Jean-Basile SALLARD	CC Xaintrie Val'Dordogne	Vincent ARRESTIER	CC Xaintrie Val'Dordogne
France CHASTAINGT	CC Xaintrie Val'Dordogne	Francis LAFON	CC Xaintrie Val'Dordogne
Laurence DUMAS	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Éric GALINON	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
<b>Membres représentants du collège privé</b>			
Nom	Structure	Nom	Structure
Véronique SIMBILLE	Association CASAP/Musée de l'Homme de Neandertal	Christophe CHIROL	Association Aïcontis
Michel LIMES	Association La Locaux Motiv'	Lionel JEAN	Cuisinier en restauration collective
Christian LASSALLE	Association Noailhac Mémoire Patrimoine	Nathalie DELPY	Association Collonges Animations Spectacles
Frédéric PESTEIL	Maison du Patrimoine d'Argentat	Sylvain PIAN TANIDA	Jardins Sothys
Marie-Françoise EYMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze	Jean-Yves CASTANET	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze
Roland MAGNAUDET	Entreprise d'insertion FO.R.E.T	Aurélie LECANU	Domaine du Lac de Feyt
Daniel PONTY	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze	Laurent MELIN	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze
Mireille NUBLAT	Ingénieure retraitée	Dominique GUIRAUD-DEVILLE	Amicale Européenne de la Xaintrie

Aucune remarque n'est faite en séance par les membres du CUC.

**Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité l'adoption de la nouvelle composition du Comité Unique de Concertation**

## II. Modification des statuts de l'association GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne

Pour rappel, la structure porteuse du GAL sur la programmation 2014-2022 est l'Association GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne. Créée en 2009, elle a pour unique objet l'animation du programme LEADER. Les membres du CA correspondent aux membres du CUC et le Président de l'association est aussi le Président du GAL.

Il est proposé les modifications suivantes des statuts de l'association :

- Article 4 relatif à la durée de l'association pour repousser la fin de l'association, initialement prévu au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2025
- Article 8-4 relatif au bureau pour compléter celui-ci en indiquant que : « Les Vice-Présidents ont la délégation de signature du Président dans le cas où celui-ci est en conflit d'intérêt ou en cas d'absence ou d'empêchement notamment pour la signature de convention attributive. »

**Décision : Les membres du Comité Unique de Concertation / les membres de l'association GAL valident à l'unanimité la modification des statuts.**

## III. Approbation du dernier compte-rendu

Il est proposé l'adoption du compte-rendu du Comité Unique de Concertation réuni le 20 juin 2023.

Aucune remarque n'est faite en séance par les membres du CUC.

**Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité l'adoption du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2023.**

## III. Sélection des projets – avis d'opportunité

### Fiche-action 2. Qualifier et renforcer l'offre touristique

#### Installation d'une borne interactive au bureau d'information touristique de Collonges-la-Rouge (Office de Tourisme Vallée de la Dordogne)

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Contexte : Besoin d'harmonisation et de renouvellement pour des aménagements en adéquation avec l'image de la destination. Sur Collonges-la-Rouge un nouveau bureau est en construction.

Des bornes interactives équipent déjà les bureaux d'informations sur le territoire, il s'agit donc d'équiper le futur bureau de Collonges avec une borne identique.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		
Borne interactive	8 672, 30 €	FEADER-LEADER	6 937, 84 €	80 %
		Autofinancement	1 734, 46 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 672, 30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 672, 30 €</b>	<b>100 %</b>

Échanges en séance :

**Camille LACHEZE**, directrice de l'OTVD, précise que cette borne interactive sera en consultation libre 24h/24h.

Monsieur BECO, président de l'OTVD et Madame LACHEZE, directrice de l'OTVD, quittent la salle pour le débat et le vote.

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision : Le Comité Unique de Concertation attribue à l'unanimité un avis d'opportunité favorable avec une note de sélection de 18/30.**

**Aménagements des Bureaux d'information touristique  
de Beaulieu-sur-Dordogne et Argentat-sur-Dordogne  
(Office de Tourisme Vallée de la Dordogne)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Contexte : Besoin d'harmonisation et de renouvellement pour des aménagements en adéquation avec l'image de la destination. Sur Collonges-la-Rouge un nouveau Bureau est en construction.

Aménagements des bureaux d'Argentat et Beaulieu

- Harmonisation avec l'image de la destination
- Modernisation
- Confort pour les touristes mais aussi pour les collaborateurs
- Outils d'accueil innovants
  - Scénographie de la Vallée de la Dordogne
  - Malle ouverte avec des produits et objets représentatifs du territoire
  - Etc.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		
Etude préalable et AMO	1 500, 00 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>100 000, 00 €</b>	<b>80 %</b>
Maitrise d'œuvre	10 000, 00 €	Autofinancement	25 000, 00 €	20 %
Travaux d'aménagements	113 500, 00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>125 000, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 000, 00 €</b>	<b>100 %</b>

Échanges en séance :

**Antoine BECO**, président de l'OTVD, précise que les conditions de travail pour les collaborateurs aux seins des offices sont déplorables. De plus les aménagements des deux bureaux permettent une homogénéisation visuelle de la marque à l'intérieur de l'ensemble des bureaux d'informations touristiques du territoire.

Monsieur BECO, président de l'OTVD et Madame LACHEZE, directrice de l'OTVD, quittent la salle pour le débat et le vote.

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision : Le Comité Unique de Concertation attribue à l'unanimité un avis d'opportunité favorable avec une note de sélection de 21/30.**

### III. Programmation de projets (attribution des aides)

Les **11 projets** suivants ont reçu un avis réglementaire favorable suite à la pré-instruction par l'équipe technique du GAL, puis l'instruction par le service instructeur.

#### Fiche-action 2. Qualifier et renforcer l'offre touristique

##### Aménagement du parcours du Vallon (équipements sportifs et ludiques) (Commune de Meysac)

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Des aménagements spécifiques offriront à la population touristique la possibilité de se restaurer sur place, de profiter d'un espace de détente et de pause dédié aux familles et aux enfants de tout âge (activités de loisirs ou ludiques qui concerneront les jeunes enfants mais aussi les adolescents).

Afin de rendre le lieu incontournable, le site pourrait être le lieu de la cache de « poiz » des chasses au trésor « Terra Aventura ». Il s'agira d'un moyen de faire découvrir le territoire de manière ludique et pédagogique. De plus, un aménagement dédié est prévu pour accueillir occasionnellement des animations (balades contées, concerts, expositions en plein air, land art avec des associations culturelles du territoire). La création de ce parcours se situe sur un site dont le cadre naturel sera protégé. La biodiversité sera préservée avec la création d'une noue et de vergers, ainsi qu'avec une imperméabilité minimale des allées. Le caractère naturel du site sera préservé afin de favoriser les stimulations sensorielles, olfactives et visuelles.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité très favorable du CUC du 18/11/2022 avec une note de sélection de 22/30.

Plan de financement (avis réglementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Equipements sportifs et ludiques	88 576, 86 €	FEADER-LEADER	70 861, 48 €	80 %
		Autofinancement	17 715, 38 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>88 576, 86 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>88 576, 86 €</b>	<b>100 %</b>

Taux d'aide publique : 100 %

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 22/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 70 861, 48 € à ce projet.**

#### Fiche-action 4. Préservation et valorisation du patrimoine environnemental, historique et culturel

## Restauration et valorisation de l'église (Communes de Bassignac-le-Bas)

### Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

La commune de Bassignac-le-Bas souhaite aujourd'hui réaliser des travaux de préservation et de valorisation de son église. Le bâtiment ne souffre pas de désordre structurel sur son gros œuvre, aucune fissure majeure n'est présente, ni déformation récente en évolution. Les principaux travaux à programmer concernent la voute de la nef, les remontées capillaires en fond de mur et les enduits intérieurs et extérieurs.

### Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 02/06/2021 avec une note de sélection de 22/30.

### Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Maçonnerie extérieure	21 008, 40 €	FEADER-LEADER	7 352, 72 €	35 %
		CD Corrèze	9 454, 00 €	45 %
		Autofinancement	4 201, 68 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>21 008, 40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 008, 40 €</b>	<b>100 %</b>

Taux d'aide publique : 100, 00 %

### Conflit d'intérêt :

*Jean-Pierre LASSERRE, en qualité de représentant légal de la commune de Bassignac-le-Bas, ne prend pas part au vote.*

*Monsieur Régis VAN NIEUWENHUSE étant son suppléant, prend part au vote.*

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision :** Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 22/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 7 352, 72 € à ce projet.

## Aménagement des Prés de la Font (Commune de Saint-Julien-Maumont)

### Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Le projet se situe dans une zone humide recensée par EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne). Il permettra le rétablissement d'une zone humide ancienne qui assurera les fonctions de décanteur, filtre naturel et réservoir de biodiversité. Il aura un rôle pédagogique pour les promeneurs et les touristes, mais aussi un rôle éducatif pour le public scolaire qui pourra y être sensibilisé sur la préservation de l'environnement.

### Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 08/07/2022 avec une note de sélection de 20/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Création de mares, passerelles, sentier et platelage	25 578, 00 €	FEADER-LEADER	29 251, 88 €	80 %
Mobilier découverte, interprétation, médiation	3 735, 00 €			
Création graphique	6 975, 00 €			
Nichoirs et gîtes	276, 85 €	Autofinancement	7 312, 97 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>36 564, 85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 564, 85 €</b>	<b>100 %</b>

Avant sanction de 10% sur les 3 premières dépenses, le projet global est de 40 596,85€.

Taux d'aide publique : 100, 00 %

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 20/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 29 251, 88 € à ce projet.**

**Etude pour la protection et la valorisation du souterrain d'Orgnac (phase 2)  
(Commune de Noailhac)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

La mise en sécurité du site permet désormais d'envisager sereinement un accueil de visiteurs dans le futur. D'autre part, la seconde campagne de fouilles a confirmé le fort intérêt archéologique des vestiges de surface (silos à grains, fondations d'une tour carrée médiévale, d'un four, etc.), justifiant un projet de mise en valeur bien documenté à destination de visiteurs régionaux ou touristes. Ces travaux feront l'objet d'une phase 3 à présenter ultérieurement, aboutissement final du projet.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 18/11/2022 avec une note de sélection de 17/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Seconde campagne de fouilles archéologiques	8 500, 00 €	FEADER-LEADER	9 537, 04 €	62 %
Second volet consolidation / mise en sécurité	6 885, 00 €	Etat DSIL	2 770, 93 €	18 %
		Autofinancement	3 077, 03 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 385, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 385, 00 €</b>	<b>100 %</b>

Taux d'aide publique : 100, 00 %

Conflit d'intérêt :

Monsieur Lassalle, Membre de l'Association Noailhac Mémoire et Patrimoine, partenaire fort du projet, ne prend pas part au vote.

Madame Nathalie DELPY, étant son suppléant, prend part au vote.

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 17/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 9 537, 04 € à ce projet.**

**Démarche Patrimoniale Pays d'Art et d'Histoire – 2022-2023  
(PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Pour 2022-2023, le PETR souhaite poursuivre la démarche patrimoniale. Cela passera par le recrutement d'une chargée de mission en alternance, Elisa TREMOUILLE, dans le cadre de son master 2 « Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial » au sein de l'université de Limoges. Cette formation permet d'acquérir différents domaines de compétences dans la valorisation patrimoniale :

- Connaître et comprendre les notions de base sur le patrimoine et le développement durable des territoires ;
- Savoir analyser et synthétiser les enjeux liés au patrimoine en tant que vecteur de développement territorial (identifier des richesses patrimoniales pour les mettre au service du développement durable des territoires et définir des stratégies de développement) ;
- Maîtriser les outils et les techniques qui permettent d'analyser les territoires, de restaurer et de transmettre le patrimoine ;
- Maîtriser les savoir-faire et les savoir-être pour conduire un projet de territoire en appliquant les savoirs et les méthodes acquis ou en mobilisant de nouvelles ressources.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 18/11/2022 avec une note de sélection de 21/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	12 665, 84 €	FEADER-LEADER	28 959, 24 €	80 %
Coûts indirects	1 899, 98 €			
Frais de mission	833, 33 €	Autofinancement	7 239, 81 €	20 %
Jeux de plateau	20 800, 00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>36 199, 05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 199, 05 €</b>	<b>100 %</b>

Taux d'aide publique : 100, 00 %

Conflit d'intérêt :

Jean-Pierre LASSERRE, en qualité de représentant légal du PETA Vallée de la Dordogne Corrèzienne, ne prend pas part au vote.

Monsieur Régis VAN NIEUWENHUSE étant son suppléant, prend part au vote.

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision :** Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 21/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 28 959, 24 € à ce projet.

**Aménagement d'une aire de stationnement et chemin d'interprétation  
(Commune de Saint-Cirgues-la-Loutre)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Dans un désir de valorisation du territoire, la commune a pour projet d'aménager un sentier d'interprétation sur une partie du village et une partie de la future Réserve Naturelle Régionale des « Gorges de la Maronne et Tours de Merle ». Au travers de ce sentier, la municipalité entend mettre en lumière son village et la richesse de son patrimoine environnemental. En effet, mêlant histoire et environnement, ce projet permettra de contribuer à la valorisation d'un patrimoine diversifié.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 18/11/2022 avec une note de sélection de 23/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	5 950, 00 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>19 461, 15 €</b>	<b>72 %</b>
Construction	3 729, 65 €			
Equipements	2 323, 32 €	Conseil Départemental Corrèze	2 013, 22 €	8 %
Signalétique	14 840, 00 €	Autofinancement	5 368, 60 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 842, 97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 842, 97 €</b>	

Taux d'aide publique : 100, 00 %

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision :** Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 23/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 19 461, 15 € à ce projet.

## Fiche-action 5. Développement et soutien aux animations culturelles et sportives

### Marius, petit gabarier clandestin (Association Argentat Dordogne Canoë Kayak)

#### Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

À partir de l'épopée des gabariers, vue et racontée par un enfant de 8 ans, passager clandestin d'une gabare en 1872, l'idée est de décliner ce récit sous toutes les formes permettant une large diffusion auprès des jeunes de la vallée : édition d'un livre comportant 19 illustrations originales, adaptation théâtrale, représentations sur les gabares du territoire et ailleurs, animations diverses et festivals en partenariat avec des artistes locaux, accompagnements musicaux, ateliers écriture, lecture et théâtre dans les écoles, exposition itinérante des illustrations originales, ...

#### Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 25/03/2022 avec une note de sélection de 17/30.

#### Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses TTC		Recettes		
Frais artistiques	13 200, 00 €	FEADER-LEADER	12 000, 00 €	62,2 %
Frais de communication	1 137, 60 €	Etat (FDVA)	1 000, 00 €	5,2 %
Achats de matériels	1 890, 00 €	CC Xaintrie Val'Dordogne	1 000, 00 €	5,2 %
Frais salariaux	2 513, 24 €	Conseil Départemental Corrèze	1 000, 00 €	5,2 %
Frais de déplacements	572, 10 €	Autofinancement	4 312, 94 €	22,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>19 312, 94 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 312, 94 €</b>	<b>100 %</b>

Taux d'aide publique : 80, 00 %

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. Le double quorum est atteint.

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 17/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 12 000, 00 € à ce projet.**

### Festival Accordéon Passion 2022 (Association Club des Bruyères)

#### Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

La 7ème édition du festival Accordéon Passion débutera le jeudi 22 septembre avec une animation à l'EHPAD de Beynat. Les festivités se poursuivront le lendemain, vendredi 23 septembre avec un concert du groupe NADAU, groupe de musique gascon-béarnais (avec les Gojats del Porti en première partie). Le samedi 24 septembre à 10h, une visite du musée du cabas sera organisée en présence de Jean-Claude LABOUCHET qui

interprétera pour l'occasion la chanson fétiche sur le célèbre panier en paille tressée. Ensuite, de 13h à 18h, se tiendra la grande nouveauté de cette 7ème édition : l'association souhaite mettre l'accent sur la transmission et la reconnaissance par l'organisation d'un concours de jeunes talents. Puis, de 14h à minuit, place au grand gala dansant au gymnase avec la possibilité dès 19h30 de se restaurer avec un repas corrézien servi à l'assiette. 12 accordéonistes de renom animeront cet incontournable temps fort du festival. Enfin, le dimanche 25 septembre débutera par une messe à l'église, suivie d'une animation parade dans les rues de Beynat et aubade dans les commerces avec des accordéonistes confirmés ou amateurs, tous passionnés. Cette parade dans le bourg a été mise en place il y a maintenant trois ans afin d'associer un peu plus l'ensemble de la vie locale et son économie (bars, restaurants, marché) à la magie du festival et de créer en ce sens une osmose entre la population locale et les festivaliers. À 14h, les festivités prendront fin avec un thé dansant.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 08/07/2022 avec une note de sélection de 13/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses TTC		Recettes		
Frais artistiques	20 112, 77 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>16 400, 00 €</b>	<b>63 %</b>
Matériels, sécurité et divers	2 757, 20 €	CC Midi Corrèzien	1 600, 00 €	6 %
Restauration et déplacements	3 357, 00 €	Commune de Beynat	1 200, 00 €	4 %
		Conseil Départemental Corrèze	1 300, 00 €	5 %
		Autofinancement	5 726, 97 €	22 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 226, 97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 226, 97 €</b>	<b>100%</b>

Taux d'aide publique : 78, 16 %

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 13/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 16 400, 00 € à ce projet.**

**Les Automnales de Meyssac 2023  
(Association Meyssac Culture et Loisirs)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

L'édition 2023 du festival des Automnales de Meyssac aura pour thème « La lumière »

Exposition principale : François Vigorie, sculpteur sur verre Corrèzien, décédé, représenté par son fils Cyrille Vigorie, est l'invité d'honneur de l'exposition. L'artiste a élaboré un travail de sculpture transparente en taille directe grâce à la technique du jet de sable sous pression. Ses œuvres sont présentes dans diverses collections privées et exposées dans de grands musées (Musées des arts décoratifs à Paris, Musée National de Sèvres, Musée des Beaux-Arts de Bordeaux...).

Expositions annexes : Yves Baudry, artiste peintre plasticien travaille sur le thème de la lumière et de la nature. Il utilise les pastels à l'huile qu'il décline sur divers supports dont des draps en lin, bruts et sans préparation, ce qui lui permet « une écriture picturale gestuelle, immédiate, sensuelle, une union intime du graphisme, de la couleur et du support dans le même instant ».

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 20/06/2023 avec une note de sélection de 19/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses TTC		Recettes		
Prestations artistiques	1 175, 00 €	FEADER-LEADER	5 577, 91 €	56 %
Communication	2 898, 16 €	Conseil Départemental Corrèze	1 425, 00 €	14 %
Frais d'organisation	4 472, 88 €	Commune Meyssac	1 000, 00 €	10 %
Frais de déplacement	1 457, 60 €	Autofinancement	2 000, 73 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 003, 64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 003, 64 €</b>	<b>100 %</b>

Taux d'aide publique : 80, 00 %

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 19/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 5 577, 91 € à ce projet.**

**100 ans de l'Étincelle Branceillaise et de son école de musique  
(Association L'Étincelle Branceillaise)**

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

Cette association qui donne de la vie à sa commune depuis tant d'années a pour projet de faire de ses 100 ans un moment mémorable avec de nombreuses manifestations qui permettront de (re)réunir les anciens musiciens avec les actuels, ainsi que de rendre hommage au fondateur de cette association, l'abbé Lescure, natif de la commune de Branceilles. La fête des 100 ans se traduira par l'organisation de 2 événements :

- Une première journée à l'été 2022 (décalé du fait de la crise sanitaire), le 14 août 2022, soirée festive ouverte à tous ;

- Un second temps à l'automne 2022, le 19 novembre, qui sera réservée aux musiciens et anciens musiciens, avec une partie commémoration le matin ouvert à tous et un banquet à partir de midi.

Cette date sera aussi l'occasion de fêter la sainte Cécile, sainte patronne des musiciens. Au travers de ces événements, l'association veut avant tout impacter le plus grand nombre de personnes dans ce moment de partage. C'est l'occasion pour l'Étincelle Branceillaise de prouver sa pérennité dans le temps avec des générations qui se succèdent sans que le plaisir initial soit mis de côté.

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 30/07/2020 avec une note de sélection de 15/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses TTC		Recettes		
Prestations artistiques	4 267, 44 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>19 800, 00 €</b>	<b>59,4 %</b>
Frais de restauration et hébergements	13 210, 12 €	CC Midi Corrézien	2 450, 00 €	8,2 %
Frais de communication	9 521, 55 €	Commune de Branceilles	1 000, 00 €	3 %
Sécurité et divers (sonorisation, lumières, etc.)	6 898, 26 €	Contributions privés	1 500, 00 €	5,8 %
		Autofinancement	7 647, 37 €	23,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 897, 37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 897, 37 €</b>	<b>100%</b>

Taux d'aide publique : 73, 01 %

Nombre de votants : 13, dont 8 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>13</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

**Décision** : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 15/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 19 800 € à ce projet.

## Fiche-action 6. Valorisation des productions agricoles par la création de nouveaux débouchés et le développement des circuits de proximité

### Réalisation d'un parc agricole communal – Phase 1 (Commune d'Argentat-sur-Dordogne)

Présentation du projet (cf. fiche-projet) :

La commune souhaite créer un parc agricole communal en régie sur une parcelle de maraîchage d'un hectare, soutenue par le recrutement en interne d'un maraîcher municipal. L'objectif principal est d'approvisionner la cantine municipale (120 repas par jour) en légumes bio, mais également des paniers solidaires pour l'aide alimentaire (CCAS).

Sélection du projet :

Avis d'opportunité favorable du CUC du 18/11/2022 avec une note de sélection de 20/30.

Plan de financement (avis règlementaire favorable) :

Dépenses HT		Recettes		
Forage	3 376, 00 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>17 628, 52 €</b>	<b>42 %</b>
Matériel agricole	26 644, 37 €			
Chambre froide	10 367, 00 €	Etat DSIL	16 000, 00 €	38 %
Plantations semence	816, 28 €			

Communication	832, 00 €	Autofinancement	8 407, 13 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>42 035, 65 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 035, 65 €</b>	

Taux d'aide publique : 100, 00 %

**Conflit d'intérêt :**

*Régis VAN NIEUWENHUYSE, élu à la commune d'Argentat-sur-Dordogne, ne prend pas part au vote.*

Nombre de votants : 12, dont 8 privés et 4 publics. **Le double quorum est atteint.**

<b>Favorable</b>	<b>12</b>
<b>Défavorable</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>

**Décision** : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la note de sélection de 20/30 et attribue une aide FEADER-LEADER de 17 628, 52 € à ce projet.

## VI. Désengagements et transferts

### **Désélection** : Création d'un bureau d'information touristique à Collonges la Rouge porté par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Le projet suivant a reçu un avis réglementaire défavorable par le service instructeur de la région. Suite à des irrégularités dans la passation du marché public, le service instructeur a appliqué différentes sanctions diminuant les dépenses éligibles. Le nouveau plan de financement, compte tenu des cofinancements existants, ne permet plus d'avoir une subvention LEADER. Ainsi la subvention est intégralement annulée.

**Décision** : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité la désélection du projet et la ré-injection dans la maquette financière du montant de 100 000, 00 €.

### **Désengagement** : Science en campagne 2016 par l'association Ma Petite Académie en Campagne

Il est nécessaire de solder les dossiers lorsque la ou les demandes de paiement ont été payées. Avant de pouvoir solder le dossier, si ce dernier n'a pas été payé entièrement (cas des sous-réalisations notamment), il faut désengager les reliquats pour les ré-injecter dans la maquette financière. C'est le cas de ce projet, « Science en Campagne 2016 » pour lequel une subvention de 2 581, 72 € a été attribuée en octobre 2017 et qui a effectivement perçu une subvention de 1 654, 60 € en août 2023, soit un reliquat de 927, 12 €.

**Décision** : Le Comité Unique de Concertation valide à l'unanimité le désengagement de reliquats et leur ré-injection dans la maquette financière pour un montant total de 927, 12 €.

### **Transferts d'enveloppe entre fiches action**

Il est nécessaire de faire des transferts de crédits pour équilibrer les fiches-actions. Les montants ont été calculés sur la base du reliquat global de 50 153, 10 € présenté ce jour, et propose une distribution égale sur les 7 premières fiches-actions pour arriver à un reliquat également distribué sur celles-ci.

Fiche-action	Maquette actuelle	Consommation actualisée	Reliquats actualisés	Transferts	Nouvelle maquette	Nouveaux reliquats
1. Numérique	103 925 €	102 688 €	1 237 €	5 928 €	109 853 €	7 165 €
2. Tourisme	672 971 €	646 777 €	26 194 €	- 19 029 €	653 942 €	7 165 €
3. Sports nature	261 689 €	253 519 €	8 171 €	- 1 006 €	260 683 €	7 165 €
4. Patrimoine	683 859 €	665 023 €	18 836 €	- 11 672 €	672 187 €	7 165 €
5. Evènements	308 446 €	316 255 €	- 7 809 €	14 974 €	323 420 €	7 165 €
6. Circuits courts	269 784 €	267 052 €	2 732 €	4 433 €	274 217 €	7 165 €
8. Mise en réseau	146 169 €	145 377 €	792 €	6 373 €	152 542 €	7 165 €
9. Coopération	10 827 €	10 827 €	0 €	0 €	10 827 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 457 671 €</b>	<b>2 407 518 €</b>	<b>50 153 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 457 671 €</b>	<b>50 153 €</b>

Le Président remercie les participants. Il lève la séance à 10h30.

**ANNEXES AU COMPTE-RENDU :**

- Diaporama de la réunion
- État de la maquette financière
- Fiches-projets sélection et programmation
- Feuille de présence

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne,  
Le 26/09/2023

**Jean-Pierre LASSERRE,**  
Président du GAL Vallée de la  
Dordogne Corrézienne

